

Avis sur le projet de SRGS Occitanie et son annexe verte

Organisme et/ou nom prénom (nom prénom facultatif pour un organisme) : **PNR des Pyrénées Ariégeoises**

Date : **07/02/2023**

Partie 1 : présentation

<p>Présentation du contexte régional</p> <p>Il faudrait noter que le volume moyen de bois sur pied en Occitanie (122 m³/ha) est inférieur à la moyenne nationale (170 m³/ha).</p> <p>Il faudrait préciser que le graphique de l'enquête annuelle de branche n'intègre pas l'essentiel des prélèvements réalisés pour le bois de feu (feuillus).</p> <p>Les effets bénéfiques supposés de la substitution énergétique du bois aux énergies fossiles sont aujourd'hui assez largement remis en question par la communauté scientifique (niveau d'émissions de GES plus élevé avec le bois qu'avec les autres sources d'énergie pour une même quantité de chaleur produite, temps nécessaire pour la recapture du CO₂ en forêt).</p>
Diagnostic des aptitudes forestières : grande région écologique (GRECO) MASSIF CENTRAL NC
Diagnostic des aptitudes forestières : grande région écologique (GRECO) MEDITERRANEE NC
Diagnostic des aptitudes forestières : grande région écologique (GRECO) PYRENEES La question de la certification forestière n'est pas abordée, ni les trames Verte et Bleues, trames Vieux Bois. Peut-être rajouter un paragraphe dessus ? Erreur de syntaxe p15 dernier § : « un » cadre de vie Pour la prise en compte du changement climatique dans la gestion des forêts, il faudrait ajouter que la préservation des sols est primordiale, ainsi que le maintien de la qualité du fonctionnement global de l'écosystème forestier (préservation de la biodiversité ordinaire). Dans les enjeux environnementaux, il faudrait préciser qu'un volume de bois mort de 40 m ³ /ha est indiqué dans la littérature comme niveau pertinent pour favoriser tout le cortège saproxylique. Il faudrait préciser également que les forêts anciennes et matures sont particulièrement rares dans les Pyrénées du fait d'une exploitation forestière passée très intensive.
Diagnostic des aptitudes forestières : grande région écologique (GRECO) SUD OUEST OCEANIQUE NC

Partie 2 : les objectifs et méthodes de gestion

1/ LES PRINCIPES GENERAUX
1.1 La gestion durable RAS
1.2 et ses déclinaisons pratiques RAS
1 Garantir la pérennité de l'état boisé par le renouvellement des peuplements forestiers, en particulier le retour à l'état boisé après coupe rase ou l'échec d'une régénération naturelle Au-delà du maintien de la fertilité chimique des sols, il est primordial d'éviter le tassement qui réduit la ressource en eau disponible et détruit la vie du sol (d'où une absence de recyclage de la matière organique). Pour cela, la mise en place de cloisonnements d'exploitation est une pratique essentielle qui devrait être largement préconisée et/ou l'utilisation de techniques d'exploitation peu impactantes (câble, débardage animal).
2. Choisir ou favoriser des essences adaptées à la station RAS
3. Rechercher un équilibre sylvo-cynégétique permettant le fonctionnement de l'écosystème Ok avec la nécessité d'impliquer les propriétaires et d'encourager la déclaration des dégâts.
4. Respecter le principe de non-régression de la qualité de l'état boisé et des produits "bois". Chaque fois que possible, privilégier la production de bois d'œuvre RAS
5. Tenir compte de la biodiversité dans la gestion

Un volet préservation de la biodiversité devrait être intégré dans tous les PSG, permettant au propriétaire de décrire les mesures qu'il souhaite mettre en place dans ce domaine. Un niveau minimum de maintien d'« arbres habitats » (arbre intéressant pour la biodiversité) devrait être instauré : objectif de maintien de 5 à 10 arbres habitats par hectare.
6. Assurer le maintien d'une couverture du sol lorsqu'elle est nécessaire pour la (les) fonctions(s) de protection Aborder aussi le cas des forêts avec une forte pente, et les différentes solutions techniques possibles (comme le débardage par traction animale).
7. Adapter localement la gestion au niveau des enjeux économiques, sociaux et environnementaux RAS

2/ LES OBJECTIFS DE GESTION ASSIGNES RAS
3/ LES METHODES DE GESTION SYLVICOLES PRECONISEES
3.1 Les régimes et traitements applicables RAS
3.1.1 Clé d'identification des régimes hors jeunes peuplements RAS
3.1.2 Clé d'identification des structures RAS
3.1.3 - Les différents traitements RAS
3.1.4 - L'équilibre des âges et des classes d'âge Dans la dernière phrase, parler de « rechercher une diversité » des classes d'âges plutôt que de « rechercher un équilibre ». Une mosaïque de peuplements n'est pas nécessairement favorable à la biodiversité forestière.
3.2 Les coupes
3.2.1 - Les types de coupes RAS
3.2.2 - Taux de prélèvement et rotation, deux notions indissociables des coupes RAS
3.2.3 - Les coupes de renouvellement Les coupes rases sont plus impactantes pour les milieux forestiers que les coupes définitives. Les rassembler sous un même terme de « coupes de renouvellement » conduit à minimiser l'impact des coupes rases et à créer un flou. Alors qu'il s'agit d'itinéraires sylvicoles très différents aux conséquences écologiques très différentes. Il faudrait remettre dans le texte la description détaillée des impacts des coupes de renouvellement qui était présente dans la version de septembre 2021 : les explications détaillées étaient étayées par des références scientifiques et avaient le mérite de sensibiliser sur ces questions délicates. <u>Ecrire plus franchement la recommandation d'abaisser la taille des coupes à 2 ha sur des contextes particuliers (p11). Les coupes rases doivent être proscrites pour les pentes supérieures à 70%. Pour les problèmes d'érosion, il a été montré en milieu agricole que des dégâts peuvent apparaître dès 10% de pente. Aussi, pour les coupes rases, les seuils devraient être revus :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Pente inférieure à 10%, coupes rases de maximum 10 ha - Pente comprise entre 10 et 30%, coupes rases de maximum 4 ha - Pente supérieure à 30%, coupes rases maximum de 2 ha. Le dessouchage et le travail du sol devrait être interdits dans les pentes supérieures à 30%. La contiguïté dans le temps devrait être précisée (délai de 4 ans minimum). Ok sur le principe de la mise en garde au sujet des transformations (p12), mais il faudrait mieux définir les signes de dépérissements.
3.2.4 - Critères d'exploitabilité Pour les taillis : remonter le diamètre d'exploitabilité minimal à 25 cm pour les chênes décidus et le hêtre et à 20 cm pour le châtaignier et le robinier. Début de page 13 : indiquer le stockage du carbone comme un autre grand intérêt à conserver les arbres sur pied et les laisser grossir
3.3 Les travaux

RAS
3.4 Les itinéraires sylvicoles
3.4.1 - Description des peuplements RAS
3.4.2 - Les différents itinéraires sylvicoles (cf les n° de fiche FRE1, FRE2 etc...) TAS1 : ne pas maintenir délibérément un régime de taillis si le sol est riche, s'orienter vers la futaie. A minima sur sol pauvre, envisager le renouvellement des souches pour la pérennité du peuplement.
3.4.3 - Cas des parcelles en non-intervention Là aussi, faire apparaître l'avantage du stockage de carbone : la non-intervention peut se justifier du fait d'une volonté de laisser croître le volume de bois sur pied dans un objectif de stockage accru de carbone. Le choix de la non-intervention ne devrait pas être spécialement justifié pour obtenir l'agrément du Conseil de centre. La non-intervention ne supprime pas la fonction de production potentielle de la forêt et il n'existe pas de raison légale d'obliger un propriétaire à exploiter du bois.
3.5 Les essences recommandées Faire apparaître en parallèle des plantations la nécessité de tirer parti des essences en place (micro-adaptation locale, diversité génétique, mélange naturel)
3.6 La création et l'entretien des routes forestières Il faudrait insister sur l'utilité de prévoir des cloisonnements pour préserver les sols et présenter les techniques d'exploitation peu impactantes sur les sols : câble, débusquage léger avec reprise tracteur.
ANNEXES RAS

Evaluation environnementale stratégique du SRGS
Evaluation environnementale stratégique de l'annexe verte